

Précis de droit Stämpfli

Blaise Carron
Pierre Wessner

Droit des obligations

Partie générale

Volume I : les concepts généraux
et la représentation – l'enrichissement
illégitime – la relation précontractuelle



Stämpfli Editions

Destiné tant aux praticien-ne-s du droit qu'aux étudiant-e-s, l'ouvrage fait l'objet d'une publication en trois volumes et vient combler une lacune dans la littérature juridique francophone. Il présente et explique en détail toutes les institutions de la partie générale du droit des obligations, en s'appuyant sur la législation, la jurisprudence et la doctrine actuelles, en présentant les développements récents, en faisant état des controverses existantes et en offrant des perspectives de droit comparé. S'agissant du premier volume, il traite des concepts fondamentaux que sont l'obligation et l'acte juridique, ainsi que la représentation des parties. Il présente également le contrat et l'enrichissement illégitime en tant que sources de l'obligation. La relation précontractuelle fait l'objet d'une analyse détaillée et, avec elle, le concept prétorien de responsabilité fondée sur la confiance. Un index et une table des dispositions légales citées favorisent la recherche des passages pertinents pour répondre à une question précise.

Blaise Carron
Professeur à l'Université de Neuchâtel

Pierre Wessner
Professeur émérite de l'Université de Neuchâtel

Droit des obligations

Partie générale

Volume I : les concepts généraux
et la représentation – l'enrichissement
illégitime – la relation précontractuelle



Stämpfli Editions

Ce livre est protégé par le droit d'auteur. Toute forme de distribution à des tiers (à titre onéreux ou gratuit) est interdite. Le fichier contient un filigrane caché dans lequel les données de téléchargement sont stockées.

Information bibliographique de la Deutsche Nationalbibliothek
La Deutsche Nationalbibliothek a répertorié cette publication dans la Deutsche Nationalbibliografie; les données bibliographiques détaillées peuvent être consultées sur Internet à l'adresse <http://dnb.d-nb.de>.

Tous droits réservés, en particulier le droit de reproduction, de diffusion et de traduction. Sans autorisation écrite de l'éditeur, l'œuvre ou des parties de celle-ci ne peuvent pas être reproduites, sous quelque forme que ce soit (photocopies, par exemple), ni être stockées, transformées, reproduites ou diffusées électroniquement, excepté dans les cas prévus par la loi.

© Stämpfli Editions SA Berne · 2022
www.staempfliverlag.com

E-Book ISBN 978-3-7272-2207-8

Dans notre librairie en ligne www.staempflishop.com,
la version suivante est également disponible :
Print ISBN 978-3-7272-3907-6



Avant-propos

Cet ouvrage fait l'objet d'une publication en trois volumes. Il traite du droit suisse des obligations à partir de sa codification fédérale, en prenant en compte l'évolution qu'il a connue depuis le début du XX^e siècle, souvent en dehors du Code. Il s'attache essentiellement à l'étude des principes et mécanismes généraux, avec le constat que les dispositions en la matière sont restées étonnamment stables. Récemment, dans un communiqué de presse du 31 janvier 2018, le Conseil fédéral de la Confédération suisse concluait encore qu'il n'était pas nécessaire de réviser la partie générale du Code des obligations.

L'ouvrage se focalise sur les concepts de droit commun que sont l'obligation et l'acte juridique. Toutefois, à travers ces notions, c'est le contrat qui, en tant qu'instrument principal de l'autonomie privée et des échanges dans la vie de tous les jours comme dans celle des affaires, sert de fil rouge à nos développements. L'exposé se concentre donc sur le contrat et les phases qui caractérisent son fonctionnement, soit la conclusion, l'exécution et l'inexécution, le transfert et l'extinction. De multiples exemples et des cas d'application révélés par la jurisprudence abondante en la matière illustrent le propos.

Une délimitation est d'emblée posée : c'est l'acte juridique conforme au droit, source principale de l'obligation, qui occupe nos réflexions. L'acte non conforme au droit, soit l'acte illicite, est exclu de nos préoccupations, suivant une tendance moderne à conférer à la responsabilité civile un traitement particulier. D'autres délimitations cernent le contenu des différents volumes de l'ouvrage. Nous nous en tiendrons à une description systématique, généralement non exégétique, du droit matériel de la partie générale du Code, en laissant de côté, sauf allusions ponctuelles, les règles qui relèvent du droit procédural et du droit international privé. Nous avons renoncé à une approche proprement comparatiste qui aurait dépassé l'ambition de cette étude. Néanmoins, nous avons parfois mis en valeur des réponses fournies par les ordres juridiques des pays voisins, ainsi que celles conçues par l'Union européenne et d'autres proposées par les principes uniformes d'harmonisation du droit.

L'ouvrage s'adresse aux étudiantes et étudiants en appui des cours et exercices dispensés en droit des obligations. Il aspire également à apporter des réponses utiles aux praticiennes et praticiens, avocates et avocats, notaires,

magistrates et magistrats et juristes d'entreprises ou d'administrations publiques. Toutes et tous pourront tirer profit de développements enrichis de références doctrinales et jurisprudentielles les plus récentes. À cet égard, les sources romandes n'ont évidemment pas été négligées, suite au constat qu'elles occupent une place qui ne leur est pas toujours reconnue dans la littérature germanophone de notre pays. L'appareil de notes est riche, dont la consultation est facilitée par des répertoires alphabétiques des matières et des tables des dispositions citées. Au-delà, notre publication entend encore démontrer l'importance primordiale que joue la partie générale du Code pour l'ensemble du droit suisse et l'influence remarquable qu'elle développe au-delà de nos frontières.

Cet ouvrage n'aurait pas pu voir le jour sans l'aide précieuse de nombreuses personnes attachées tant à l'Université de Neuchâtel qu'à la maison d'édition Stämpfli. Vu l'ampleur du projet, les collaboratrices et collaborateurs concernés feront l'objet d'une mention individuelle dans l'introduction de chaque volume.

Neuchâtel, le 1^{er} octobre 2022

Blaise Carron et Pierre Wessner

Avant-propos au présent volume

Le volume I s'attache prioritairement à l'examen de notions générales du droit des obligations et contient six parties. La première partie s'inscrit dans une approche historique et systématique. Elle décrit le phénomène de codification qui, à sa manière, fait du Code suisse une œuvre originale. La relative stabilité des dispositions générales ne saurait masquer une évolution remarquable de la matière, à plus d'un titre.

Les deuxième et troisième parties analysent deux concepts fondamentaux, non appréhendés comme tels par la loi : l'obligation et l'acte juridique. La quatrième partie s'attache à l'institution de la représentation civile volontaire (art. 32 ss), fréquente en pratique et indispensable dans notre société caractérisée par la division du travail et la tertiarisation de l'économie.

S'agissant de la cinquième partie, elle traite de l'enrichissement illégitime (art. 62 ss), soit une source légale d'obligation, qui se caractérise par la restitution d'augmentations patrimoniales aux dépens d'autrui, dépourvues de cause valable. Sa portée générale et son rapport à l'obligation justifient son emplacement dans le premier volume de la publication.

La sixième partie introduit à l'institution du contrat dans la partie générale du Code. Outre le fait de contenir d'utiles observations sur les caractéristiques et les différents types d'actes de ce genre, y compris la catégorie immensurable des contrats innommés, elle porte sur l'examen de la relation précontractuelle et, avec elle, sur le concept prétorien de responsabilité fondée sur la confiance.

La parution de ce premier volume n'aurait pas été possible sans l'aide précieuse de Madame Christelle Froidevaux, titulaire du brevet d'avocate et collaboratrice scientifique à l'Université de Neuchâtel, qui a accompagné le projet dès ses débuts, de Messieurs Gaëtan Corthay, M^Law, et Jérôme De Pinho Gomes, B^Law, qui ont effectué des vérifications formelles et bibliographiques, ainsi que de Madame Monique Bise qui a assumé des travaux de saisie et de mise en forme de l'ouvrage, enfin de Madame Fanny Weiss et Monsieur Marcel Gerber des éditions Stämpfli. Que toutes ces personnes soient ici chaleureusement remerciées.

Neuchâtel, le 1^{er} octobre 2022

Blaise Carron et Pierre Wessner

Sommaire

Avant-propos.....	V
Avant-propos au présent volume.....	VII
Liste des abréviations.....	XXV
Bibliographie générale.....	XXXVII
Première partie : Introduction au droit des obligations.....	1
Chapitre I : Le droit des obligations – Sa Partie générale.....	1
§ 1 La notion.....	1
I. La définition.....	1
II. Une classification et la qualification.....	2
III. Un aperçu systématique.....	3
§ 2 Le Code des obligations.....	3
I. Le contenu.....	3
II. Des précisions.....	3
§ 3 La Partie générale du Code.....	4
I. Le contenu.....	4
II. La portée.....	5
Chapitre II : La codification du droit des obligations.....	9
§ 1 Vers la codification fédérale.....	10
I. Les répercussions de la Révolution française.....	10
A. Un phénomène bouleversant.....	10
B. La situation helvétique.....	11
II. Vers l'unification du droit des obligations.....	13
A. Des tendances unificatrices.....	13
B. La révision constitutionnelle de 1874.....	14
§ 2 Le processus de codification fédérale.....	15
I. Le Code de 1881.....	15
A. Un Code inspiré.....	15
B. L'esprit et le contenu du Code.....	16
II. Le Code de 1911.....	17
A. La révision constitutionnelle de 1898.....	17
B. Le Code civil de 1907.....	17
C. Le Code des obligations de 1911.....	18

§ 3	Les caractéristiques du Code	19
I.	Une œuvre originale	19
A.	Une codification helvétique.....	19
B.	Un Code remanié et complété	20
C.	La méthode législative.....	21
II.	Le Code unique et les règles commerciales	22
A.	La confirmation du Code unique	22
B.	La réforme du droit commercial	23
C.	Les règles commerciales.....	23
Chapitre III : La portée du Code		25
§ 1	La compétence fédérale et les réserves cantonales	25
I.	Le principe : une compétence fédérale	25
II.	Des exceptions : les réserves cantonales au sens propre.....	27
III.	Le renvoi à l'usage local.....	29
§ 2	Le Code et les autres lois.....	31
I.	Le Code des obligations et le Code civil	31
A.	L'unité matérielle du droit privé.....	31
B.	La règle posée à l'article 7 du Code civil	32
II.	Le Code et les autres lois de droit privé.....	35
III.	Le Code et le droit public	38
Chapitre IV : Les sources du droit des obligations		41
§ 1	Quelques remarques introductives	41
I.	Une délimitation de l'exposé.....	41
II.	La notion de sources formelles	41
§ 2	Les sources formelles du droit des obligations.....	42
I.	Les sources fédérales	42
II.	Les sources cantonales.....	44
III.	Les sources internationales	44
§ 3	Les modifications du droit des obligations	46
I.	Un aperçu général.....	46
II.	Les modifications de la Partie générale	46
III.	Les modifications de la Partie spéciale.....	47
IV.	Les autres modifications	49
Chapitre V : L'évolution du droit des obligations		51
§ 1	Quelques remarques introductives	52
I.	Le Code : un label helvétique, une évolution contrastée.....	52
II.	La présentation de l'exposé	54
§ 2	L'évolution législative.....	54
I.	La Partie générale du Code.....	54
II.	La Partie spéciale du Code	58
III.	Le développement hors du Code	59

§ 3	L'évolution doctrinale et jurisprudentielle	62
	I. Des sources d'inspiration essentielles.....	62
	II. Quelques traits marquants de la jurisprudence	64
§ 4	Le phénomène d'internationalisation	67
	I. Un mouvement en variations.....	67
	II. Les domaines appréhendés	69
§ 5	L'influence européenne.....	70
	I. L'europanisation du droit privé	70
	II. La politique d'eurocompatibilité	72
	III. L'interprétation du droit européen.....	75
§ 6	Le droit privé social et le droit de la consommation.....	77
	I. L'évolution d'un droit privé social	77
	II. L'émergence récente d'un droit de la consommation	81
§ 7	Le rôle de la <i>soft law</i>	86
	I. La notion	86
	II. Quelques projets d'harmonisation marquants.....	90
Deuxième partie : L'obligation.....		93
Chapitre I : L'obligation proprement dite		93
§ 1	La notion	93
	I. Une définition et des caractéristiques	93
	A. Une définition classique	93
	B. Des caractéristiques.....	95
	C. Le rapport d'obligations	96
	II. Quelques remarques terminologiques.....	98
	A. L'obligation proprement dite et les autres obligations.....	98
	B. Des incohérences terminologiques	99
§ 2	La créance	100
	I. La définition et les caractéristiques	100
	A. La définition	100
	B. Les caractéristiques générales	100
	II. Les prérogatives de la créance	101
	A. La notion	101
	B. Les prérogatives de nature privée.....	101
	C. Les prérogatives de nature publique	103
	D. La créance, la prétention et l'action : le sens des mots	104
	III. Le caractère personnel et relatif de la créance	106
	A. La notion	106
	B. Des précisions	107
	IV. Les créances à effet renforcé	109
	A. L'obligation réelle	109
	B. D'autres créances renforcées	110

§ 3	La dette.....	111
I.	La définition et les caractéristiques	111
A.	La définition	111
B.	Les caractéristiques générales	112
II.	La responsabilité du débiteur.....	113
A.	Le principe et son étendue.....	113
B.	Des exceptions.....	115
C.	La particularité de la dette subsidiaire	116
III.	La dette et d'autres devoirs.....	116
A.	La dette comme devoir juridique.....	116
B.	Le devoir moral	118
C.	L'incombance.....	120
§ 4	La prestation.....	121
I.	La définition et les caractéristiques	121
A.	La définition	121
B.	Les caractéristiques générales	122
II.	L'effet libératoire de l'exécution	123
A.	Le principe	123
B.	Les obligations à caractère alternatif	123
III.	Les prestations positives et négatives	124
A.	L'énoncé.....	124
B.	Les prestations positives.....	124
C.	Les prestations négatives.....	126
D.	Les prestations mixtes	127
IV.	La distinction entre obligations principales et accessoires.....	127
A.	Quelques remarques générales	127
B.	Les différentes obligations accessoires.....	129
1.	La distinction selon l'objectif.....	129
2.	La distinction selon la source	130
3.	La distinction selon le contenu.....	131
4.	La distinction selon le caractère dépendant ou non de l'obligation	132
V.	D'autres distinctions entre les obligations selon le type de prestation	133
A.	Les obligations momentanées et durables	133
B.	Les obligations divisibles et indivisibles	135
C.	Les obligations portant sur une chose de genre ou sur un corps certain	135
D.	Les obligations de résultat et de moyens	137
Chapitre II : Le fondement, les titres de créance et les droits de compétence		139
§ 1	Des observations liminaires.....	139
I.	La cause de l'obligation.....	139
II.	Les droits de compétence	141

§ 2	Les titres de créance et la reconnaissance de dette	142
I.	Les titres de créance	142
A.	La notion	142
B.	La portée du titre de créance	143
C.	Quelques mots sur les papiers-valeurs.....	144
D.	Le phénomène de dématérialisation des titres	145
II.	La reconnaissance de dette	147
A.	La notion	147
B.	Le caractère causal ou abstrait de la reconnaissance	150
C.	Les exceptions du débiteur	151
D.	La protection des tiers acquéreurs du titre	153
E.	L'effet de la reconnaissance sur la prescription de la dette	154
F.	L'effet de la reconnaissance dans la poursuite du débiteur.....	154
III.	La reconnaissance négative de dette	155
A.	La notion	155
B.	La quittance pour solde de tout compte	156
§ 3	Les droits de compétence : les droits formateurs et les exceptions.....	158
I.	Quelques remarques préalables	158
II.	Les droits formateurs	159
A.	La notion	159
B.	La classification des droits formateurs	161
1.	Le critère de la portée du droit	161
2.	Les droits générateurs	161
3.	Les droits modificateurs	162
4.	Les droits résolutoires	162
C.	L'exercice du droit	162
D.	Le caractère inconditionnel et irrévocable de l'acte	167
E.	L'action formatrice.....	171
III.	Les exceptions	172
A.	Un concept général	172
B.	L'exception au sens strict	173
1.	La notion	173
2.	L'exercice du moyen et ses effets	174
C.	L'objection	174
1.	La notion	174
2.	L'exercice du moyen et ses effets	175
D.	Quelques problèmes de distinction.....	176
Chapitre III : Les obligations imparfaites.....		179
§ 1	La notion	179
I.	La définition et les caractéristiques	179
A.	La définition	179
B.	La distinction avec le devoir moral	180
C.	Quelques caractéristiques générales	182

§ 2	Les principales obligations imparfaites	183
I.	Une distinction et des catégories	183
II.	Les obligations imparfaites dès l'origine.....	184
A.	Les hypothèses légales	184
B.	Les dettes de jeu et de pari	184
C.	Les dettes d'auberge.....	186
III.	Les obligations devenues imparfaites.....	187
A.	Les hypothèses légales	187
B.	La créance prescrite.....	187
C.	Le solde de la dette après homologation d'un concordat.....	188
IV.	La créance née d'un enrichissement en vue d'atteindre un but illicite ou immoral	189
§ 3	Les obligations imparfaites en vertu d'une convention des parties	190
I.	La notion	190
II.	Des limites à la liberté contractuelle.....	191
Chapitre IV : Les sources des obligations		195
§ 1	Quelques généralités	195
I.	La notion	195
A.	La définition	195
B.	Des précisions terminologiques.....	196
II.	La systématique du Code.....	196
A.	La présentation générale.....	196
B.	Une appréciation succincte.....	197
§ 2	Les classifications doctrinales des sources	198
I.	Une <i>summa divisio</i> omniprésente	198
II.	Une multitude de modèles	199
III.	Nos propositions.....	200
Troisième partie : L'acte juridique.....		203
Chapitre I : La notion		203
§ 1	La définition et les caractéristiques de l'acte juridique	204
I.	La définition	204
II.	L'acte juridique comme fait et action juridiques	204
III.	Quelques caractéristiques fondamentales	205
§ 2	Les éléments constitutifs	206
I.	L'énoncé.....	206
II.	La manifestation de volonté.....	206
III.	L'effet juridique	207
§ 3	L'analyse de la manifestation de volonté	209
I.	Quelques remarques préalables	209
II.	Le contenu de la manifestation de volonté	210

III.	La forme de la manifestation de volonté.....	211
A.	En général.....	211
B.	Les manifestations de volonté expresses et tacites	212
1.	Les manifestations de volonté expresses	212
2.	Les manifestations de volonté tacites	212
C.	Les manifestations de volonté directes et indirectes	215
1.	Les manifestations de volonté directes.....	215
2.	Les manifestations de volonté indirectes.....	215
IV.	Le moment de la perfection de la manifestation de volonté	215
A.	L'introduction.....	215
B.	La perfection de la déclaration en cas de communication directe.....	217
C.	La perfection de la déclaration en cas de communication indirecte.....	218
1.	La problématique	218
2.	Le principe de la réception	219
3.	Les exceptions au principe	224
D.	Le cas des courriers recommandés	225
1.	Une présentation générale	225
2.	L'hypothèse du destinataire non atteignable	227
a.	La théorie de la réception absolue.....	227
b.	La théorie de la réception relative en droit du bail.....	228
c.	Une controverse sur le champ d'application des théories	231
E.	Le cas des communications électroniques.....	232
1.	En général	232
2.	En particulier : la question de la réception	233
V.	L'interprétation de la manifestation de volonté	235
A.	La problématique.....	235
B.	Le processus interprétatif	235
C.	Les conséquences	237
Chapitre II : Les espèces d'actes juridiques.....		239
§ 1	Une pluralité de distinctions.....	239
I.	L'acte unilatéral, bilatéral et multilatéral.....	239
A.	L'introduction.....	239
B.	L'acte unilatéral.....	240
C.	L'acte bilatéral et multilatéral.....	240
II.	L'acte entre vifs et l'acte pour cause de mort	241
A.	L'introduction.....	241
B.	L'acte entre vifs.....	242
C.	L'acte pour cause de mort	242
III.	L'acte générateur d'obligation et l'acte de disposition	242
A.	L'introduction.....	242
B.	L'acte générateur d'obligation.....	243

C. L'acte de disposition	243
D. Les enjeux de la distinction	245
1. Quant au rapport entre l'un et l'autre acte	245
2. Quant au caractère successif de l'acte	246
3. Quant au pouvoir de disposer	247
IV. L'acte causal et l'acte abstrait	247
A. L'introduction	247
B. La cause et l'acte générateur d'obligation	248
C. La cause et l'acte de disposition	250
D. La cause et l'acte d'attribution	252
§ 2 Les actes et les actions juridiques	254
I. Les actions juridiques	254
A. Présentation générale	254
B. La distinction avec l'acte juridique	254
II. De diverses actions juridiques	255
A. L'énoncé	255
B. Une classification tripartite	255
1. L'action analogue à un acte juridique	255
2. L'action matérielle	256
3. L'avis ou la représentation d'un fait	256
Quatrième partie : Les parties au rapport juridique et leurs représentants..	259
Chapitre I : Les parties au rapport juridique	259
§ 1 Un rappel	259
Chapitre II : La représentation directe	263
§ 1 La notion	265
I. Quelques généralités	265
II. La définition et les caractéristiques	266
III. Les personnes impliquées	268
IV. Le champ d'application : un acte susceptible de représentation	269
V. Quelques délimitations	271
A. Par rapport à la représentation dans les rapports de droit public (art. 33 al. 1)	271
B. Par rapport à la représentation légale	272
C. Par rapport à la « représentation » des sociétés (art. 40)	274
D. Par rapport aux auxiliaires	276
E. Par rapport au messenger	277
F. Par rapport à l'activité d'intermédiaire en vue de la conclusion d'un contrat (art. 412 ss et 418a ss)	279
G. Par rapport à la stipulation pour autrui (art. 112 s.)	280
H. Par rapport à l'assignation (art. 466 ss)	280

VI.	Quelques distinctions.....	280
A.	La représentation avec et sans pouvoirs	281
B.	La représentation de la volonté et de la connaissance	281
C.	La représentation active et passive	282
D.	La représentation civile et commerciale	283
§ 2	Les conditions de la représentation	284
I.	La première condition : l'acte au nom d'une autre personne	284
A.	Le principe : la prise de qualité	285
1.	Le contenu de la prise de qualité.....	285
2.	Les cas de figure de la prise de qualité.....	288
B.	L'exception : l'indifférence du tiers	290
C.	Les actions et les questions de preuve	292
D.	Les conséquences de la première condition.....	293
II.	La deuxième condition : les pouvoirs de représentation	294
A.	La notion	294
B.	La procuration interne en tant que fondement de la représentation volontaire.....	295
1.	La notion.....	295
2.	Les modalités	296
3.	Les sources.....	299
4.	L'effet juridique	301
C.	L'étendue des pouvoirs de représentation	302
1.	Les limitations personnelles	303
2.	Les limitations matérielles	307
3.	Les limitations temporelles	308
4.	Les limitations géographiques.....	308
5.	Les limitations formelles.....	309
6.	Le cas particulier du blanc-seing.....	309
D.	L'extinction des pouvoirs de représentation.....	310
1.	Les causes volontaires et conventionnelles	310
2.	Les causes légales	313
a.	Les causes légales pour les personnes physiques	313
b.	Les causes légales pour les personnes morales et les sociétés inscrites	314
c.	La nature dispositive des règles légales	315
3.	Les effets de l'extinction.....	318
a.	La fin des pouvoirs de représentation	318
b.	La protection des intérêts du représentant et du tiers	318
E.	Les actions et les questions de preuve	322
III.	La troisième condition : la capacité de discernement du représentant	323
§ 3	Les effets de la représentation	324
I.	Les effets sur le représenté et sur le tiers	324
II.	L'importance de la position du représentant.....	325

§ 4	La représentation sans pouvoirs	328
I.	La notion	328
II.	Les effets sur les rapports entre le pseudo-représenté et le tiers	331
A.	Le principe : l'absence d'effet de représentation sans ratification	331
1.	L'absence d'effet de représentation	331
2.	La ratification	332
3.	La non-ratification.....	337
B.	Les exceptions : l'effet de représentation même sans ratification	338
1.	La protection du tiers de bonne foi.....	338
2.	L'ignorance par le pseudo-représentant de l'extinction de ses pouvoirs.....	346
III.	Les effets sur les rapports entre le pseudo-représentant et le tiers ...	348
A.	Le non-engagement du pseudo-représentant	348
B.	La responsabilité du pseudo-représentant et la restitution de l'enrichissement illégitime.....	348
1.	La réparation du préjudice subi par le tiers	349
2.	La prétention du tiers en restitution de l'enrichissement illégitime	352
IV.	Les effets sur les rapports entre le pseudo-représenté et le pseudo-représentant	354
Chapitre III : La représentation indirecte		355
§ 1	La notion	355
I.	La définition	355
II.	Deux exemples légaux.....	357
§ 2	Les conditions	357
I.	L'acte « en son propre nom »	357
II.	L'acte « pour le compte du » représenté.....	359
III.	Les pouvoirs de représentation (indirecte) ?.....	359
IV.	La capacité civile et celle de disposer du représentant.....	360
§ 3	Les effets.....	360
I.	Le principe.....	360
II.	L'exception légale de l'article 401	361
Cinquième partie : L'enrichissement illégitime.....		363
Chapitre I : Quelques généralités		363
§ 1	La notion	363
I.	La définition et la nature.....	363
II.	Les caractéristiques	364
A.	Quant aux parties.....	364
B.	Quant aux conditions d'application.....	365

C. Quant aux effets	365
D. Quant à la fonction	366
E. Quant au champ d'application.....	367
III. Quelques distinctions.....	369
IV. Quelques délimitations	369
A. Par rapport aux prétentions réelles (art. 641 ss CC)	370
B. Par rapport aux prétentions contractuelles (art. 97 ss).....	371
C. Par rapport aux prétentions délictuelles en dommages-intérêts (art. 41 ss).....	376
D. Par rapport aux prétentions découlant de la gestion d'affaires sans mandat (art. 419 ss)	377
§ 2 Les sources.....	378
I. Le siège principal de la matière	378
II. Les renvois légaux.....	379
Chapitre II : Les conditions de l'enrichissement illégitime.....	385
§ 1 Un « enrichissement »	387
§ 2 L'enrichissement « aux dépens d'autrui »	389
I. L'enrichissement au moyen du patrimoine du créancier	389
II. Les formes possibles d'atteinte particulière au patrimoine du créancier	390
A. Un acte du créancier appauvri	390
B. L'absence d'acte du créancier appauvri	391
III. L'exigence d'un appauvrissement et d'une connexité entre enrichissement et appauvrissement ?.....	394
IV. La détermination du créancier dans les constellations triangulaires ou multipartites.....	397
§ 3 L'enrichissement « illégitime »	400
I. L'absence de cause légitime	400
II. Les hypothèses de l'article 62 alinéa 2	400
A. L'absence de cause valable (<i>condictio sine causa</i>).....	401
B. La cause qui ne s'est pas réalisée (<i>condictio ob causam futuram</i> ou <i>condictio causa data causa non secuta</i>)	403
C. La cause qui a cessé d'exister (<i>condictio ob causam finitam</i>) ...	404
III. Quelques cas particuliers	406
A. La répétition de l'indu (art. 63 al. 1).....	406
B. La dette prescrite, le devoir moral ou l'obligation naturelle (art. 63 al. 2).....	415
C. L'impossibilité objective, subséquente et sans faute (art. 119 al. 2).....	416
D. Le rapport contractuel de fait	417
E. Les relations triangulaires ou multipartites.....	418
§ 4 L'absence de cause d'exclusion de la restitution (art. 66).....	418

Chapitre III : La conséquence : la créance en restitution de l'enrichissement illégitime	425
§ 1 Le principe	425
§ 2 Le mode et l'étendue de la restitution	426
I. Le mode de restitution	426
A. La restitution en nature.....	427
B. La restitution en valeur.....	428
II. L'étendue de la restitution	428
A. Quelques généralités.....	428
B. Le principe : la restitution totale.....	429
C. L'exception pour l'enrichi de bonne foi : l'enrichissement au moment de la réclamation (art. 64).....	431
D. La question des impenses et des fruits.....	438
E. La responsabilité de l'enrichi en cas de perte ou d'endommagement de l'objet à restituer	441
Chapitre IV : La prescription en matière d'enrichissement illégitime	443
§ 1 Les délais de l'action en restitution	443
§ 2 L'exception d'enrichissement illégitime	449
Sixième partie : Le contrat : généralités et relation précontractuelle.....	451
Chapitre I : Quelques généralités	451
§ 1 La notion	452
I. Une définition et des caractéristiques	452
A. Une définition.....	452
B. Des précisions	452
C. Des délimitations.....	454
II. Les éléments constitutifs	454
A. Une présentation générale	454
1. Les parties	455
2. Le consentement	455
3. L'objet.....	456
4. La forme.....	456
B. Quelques remarques complémentaires	456
C. La théorie de la transparence	457
III. L'effet contractuel	459
A. L'efficacité du contrat	459
B. La relativité du contrat	460
§ 2 Les fondements du droit des contrats	462
I. La présentation de l'exposé	462
II. Le droit formel des contrats.....	463

III.	La liberté contractuelle	465
A.	Le principe	465
B.	Les rattachements constitutionnels	466
C.	Les aspects	468
D.	Les limites	469
§ 3	Le modèle contractuel	472
I.	Le modèle classique	472
II.	L'évolution récente.....	473
§ 4	La classification des contrats.....	476
I.	L'utilité d'une classification	476
II.	La distinction légale fondée sur les prestations caractéristiques.....	477
III.	Le rappel d'une distinction fondamentale : les contrats générateurs d'obligations et de disposition	478
IV.	D'autres distinctions.....	479
A.	L'énoncé.....	479
B.	Les catégories proposées	480
1.	Les contrats nommés et innommés	480
2.	Les contrats unilatéraux, bilatéraux et multilatéraux.....	480
3.	Les contrats momentanés et durables	482
4.	Les contrats onéreux et gratuits.....	484
5.	Les contrats formels et non formels	485
6.	Les contrats commutatifs et aléatoires	485
7.	Les contrats simples et composés.....	486
8.	Les contrats principaux et accessoires.....	487
9.	Les contrats de discussion et d'adhésion.....	487
10.	Les contrats civils, commerciaux et de consommation	488
V.	Les contrats-cadres, contrats-types et contrats collectifs	490
A.	Des concepts particuliers.....	490
B.	Le contrat-cadre.....	491
C.	Le contrat-type	491
D.	Le contrat collectif	492
§ 5	Les contrats innommés.....	493
I.	Des généralités	494
A.	L'approche du législateur	494
B.	La définition et le fondement des contrats innommés	495
1.	La définition.....	495
2.	Le fondement	497
3.	Quelques précisions	499
II.	La typologie des contrats innommés	500
A.	Une classification bipartite.....	500
B.	Les contrats de nature propre	501
C.	Les contrats mixtes.....	502
D.	La distinction avec les contrats composés	503

III.	L'appréhension juridique.....	504
A.	La problématique.....	504
B.	Une question préalable : la qualification du contrat	505
C.	Le droit applicable.....	507
1.	Les questions pertinentes	507
2.	L'application des règles impératives.....	508
3.	L'application des règles dispositives et le complètement du contrat	509
§ 6	Les normes contractuelles et leur hiérarchie	514
I.	Les normes contractuelles	515
A.	Des distinctions préalables	515
B.	Les normes légales	517
1.	Les normes impératives.....	517
2.	Les normes dispositives	521
C.	Les normes conventionnelles	523
1.	La notion.....	523
2.	Les normes individuelles.....	524
3.	Les normes conventionnelles à caractère général.....	525
D.	Quelques observations sur l'influence du droit public.....	527
II.	La hiérarchie des normes	528
A.	Des remarques générales	528
B.	Les catégories de normes contractuelles au regard de leur hiérarchie.....	529
Chapitre II : La relation précontractuelle.....		531
§ 1	Les pourparlers précontractuels.....	532
I.	La notion et le fondement.....	532
A.	La notion	532
B.	L'importance cardinale du principe de la bonne foi	533
II.	La <i>culpa in contrahendo</i>	534
A.	Une institution prétorienne.....	534
B.	Quelques précisions.....	535
III.	L'encadrement contractuel des pourparlers	536
A.	Une introduction.....	536
B.	Le contrat de négociation	537
§ 2	Les devoirs précontractuels	540
I.	Le devoir général de loyauté et de diligence.....	540
II.	Les devoirs spécifiques.....	540
A.	Le devoir de se comporter sérieusement.....	540
B.	Le devoir de renseigner le partenaire.....	542
1.	Le principe et sa justification	542
2.	Le fondement	543
3.	Le contenu.....	544
4.	Des exceptions au devoir de vérité.....	547

	C. Le devoir de ne pas porter atteinte aux droits absolus du partenaire.....	549
§ 3	L'extinction des pourparlers précontractuels.....	551
	I. Les causes d'extinction.....	551
	II. La conclusion du contrat.....	552
	III. La rupture des pourparlers.....	553
§ 4	La responsabilité précontractuelle.....	555
	I. Quelques généralités.....	555
	II. La nature juridique de la responsabilité.....	556
	III. Le régime de la responsabilité.....	561
	A. Des délimitations.....	561
	B. Les conditions de la réparation.....	561
	C. Le fait des auxiliaires.....	565
	D. L'étendue de la réparation.....	567
	E. La prescription de l'action.....	572
	IV. Les rapports entre la responsabilité précontractuelle et d'autres institutions juridiques.....	573
	A. Un aperçu de la problématique.....	573
	B. Des sanctions spéciales à la violation de devoirs précontractuels.....	573
	C. La <i>culpa in contrahendo</i> et les vices affectant la forme et l'objet du contrat.....	575
	D. La <i>culpa in contrahendo</i> et les vices affectant le consentement... 575	575
	E. La <i>culpa in contrahendo</i> et l'inexécution du contrat.....	577
	F. La <i>culpa in contrahendo</i> et l'acte illicite.....	580
§ 5	Une généralisation du concept : la responsabilité fondée sur la confiance.....	580
	I. Un nouveau chef de responsabilité.....	582
	A. Un essai de définition.....	582
	B. Un concept général et subsidiaire.....	583
	C. Le fondement juridique.....	585
	D. La portée pratique.....	588
	II. Le régime de la responsabilité.....	588
	A. Une observation liminaire.....	588
	B. Les conditions spécifiques.....	589
	C. Les conditions ordinaires.....	592
	D. L'étendue de la réparation.....	593
	III. Deux questions controversées.....	594
	A. Quelques remarques introductives.....	594
	B. La responsabilité pour des renseignements inexacts.....	595
	C. Le problème d'une lacune de la loi.....	599

IV. Une discussion ponctuée de propositions divergentes	601
A. Une discussion.....	601
B. Des propositions doctrinales divergentes	603
C. L'intégration au régime des articles 97 et suivants.....	605
D. L'intégration au régime des articles 41 et suivants.....	606
Table des principales dispositions légales citées.....	611
Index alphabétique des matières	631

Liste des abréviations

a.	ancien(s), ancienne(s)
ABGB	<i>Allgemeines Bürgerliches Gesetzbuch für Österreich</i> du 1 ^{er} juin 1811
Abs.	<i>Absatz</i>
ACF	Arrêté du Conseil fédéral
aCst. féd.	Ancienne Constitution fédérale de la Confédération suisse du 29 mai 1874, abrogée
AF	Arrêté fédéral
aff.	Affaire
AGB	<i>Allgemeine Geschäftsbedingungen (CGA)</i>
AGVE	<i>Aargauische Gerichts- und Verwaltungsentscheide</i>
AJP	<i>Aktuelle Juristische Praxis (PJA)</i>
al.	Alinéa(s)
AMSL	Arrêté fédéral du 30 juin 1972 instituant des mesures contre les abus dans le secteur locatif, abrogé
AP	avant-projet
AppG.	<i>Appellationsgericht</i>
AppH.	<i>Appellationshof</i>
AP RC	Avant-projet de LF du 2 octobre 2000 portant sur la révision et l'unification du droit de la responsabilité civile
art.	article(s)
Art.	<i>Artikel</i>
ASDE	Annuaire suisse de droit européen (SJE)
Ass. Féd.	Assemblée fédérale
AT	<i>Allgemeiner Teil</i>
ATAF	Arrêts du Tribunal administratif fédéral suisse
ATF	Arrêts du Tribunal fédéral suisse (recueil officiel)
BaK	<i>Basler Kommentar</i>
BBi	<i>Bundesblatt (FF)</i>
BGB	<i>Bürgerliches Gesetzbuch</i> du 18 août 1896
BGH	<i>Bundesgerichtshof</i> (République fédérale d'Allemagne)
BGHZ	<i>Bundesgerichtshofentscheide in Zivilsachen</i> (République fédérale d'Allemagne)
BJM	<i>Basler Juristische Mitteilungen</i>
BK	<i>Berner Kommentar</i>
BISchK	<i>Blätter für Schuldbetreibung und Konkurs</i>
BO	Bulletin officiel

BO CE	Bulletin officiel – Conseil des États
BO CN	Bulletin officiel – Conseil national
BR	<i>Baurecht</i> (DC)
BT	<i>Besonderer Teil</i>
Bull. civ.	Bulletin des arrêts de la Cour de cassation (France)
BzGer	<i>Bezirksgericht</i>
c.	contre, <i>contra</i>
Capp.	Cour d'appel
Cass. Civ.	Arrêt d'une chambre civile de la Cour de cassation (France)
CC	Code civil suisse du 10 décembre 1907 (RS 210)
Ccass.	Cour de cassation (France)
CCfr.	Code civil français du 21 mars 1804
CCI	Chambre de commerce internationale
Ccit.	Code civil italien du 16 mars 1942
CCR	Cadre commun de référence (DCFR)
CCRo	Contrat-cadre romand de baux à loyer
CCT	Convention collective de travail
CdB	Cahiers du bail
CE	Conseil des États
CEDH	Convention européenne des droits de l'homme du 4 novembre 1950
CEE	Communauté économique européenne
cep.	Cependant
cf.	<i>confer</i> (se référer à)
CF	Conseil fédéral
CFO	Code fédéral des obligations du 14 juin 1881, abrogé
CGA	Conditions générales d'affaires (AGB)
ch.	Chiffre(s)
chap.	chapitre(s)
cep.	Cependant
CHF	franc(s) suisse(s)
CJCE	Cour de Justice des Communautés européennes
CJUE	Cour de Justice de l'Union européenne
CL	Convention du 16 septembre 1988 concernant la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale, dite de Lugano (RS 0.275.11)
CMR	Convention du 19 mai 1956 relative au contrat de transport international de marchandises par route (RS 0.741.611)
CN	Conseil national
CNA	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (SUVA)
CNUDCI	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

CO	Code des obligations du 30 mars 1911 (LF complétant le CC) (RS 220)
CO 2020	Code des obligations suisse – Projet relatif à une nouvelle partie générale (Huguenin Claire/Hilty Reto M. édit.), Zurich 2013
comp.	Comparer
cons.	Considérant(s)
CoRo	Commentaire romand
CP	Code pénal suisse du 21 décembre 1937 (RS 311.0)
CPC	Code de procédure civile du 19 décembre 2008 (RS 272)
Cpra Bail	Commentaire pratique de droit du bail à loyer et à ferme
Cst. féd.	Constitution fédérale du 18 avril 1999 (RS 101)
CTT	Contrat-type de travail
CVIM	Convention des Nations Unies du 11 avril 1980 sur les contrats de vente internationale de marchandises, dite de Vienne (RS 0.221.211.1)
D.	Dalloz
DB	Droit du bail
DC	Droit de la construction (BR)
DCFR	<i>Draft Common Frame of Reference</i> (CCR)
DFJP	Département fédéral de justice et police
DEP	Droit de l'environnement dans la pratique (URP)
disp. Fin.	Dispositions(s) finale(s)
disp. Trans.	Dispositions(s) transitoire(s)
éd.	Édition(s)
édit.	Éditeur(s)
EEE	Espace économique européen
ég.	également
EGTIL	<i>European Group on Tort and Insurance Law</i>
Einl.	<i>Einleitung</i>
et al.	<i>Et alii</i> (et autres)
etc.	<i>et caetera</i>
EuZ	<i>Zeitschrift für Europarecht</i>
ex.	exemple(s)
FF	Feuille fédérale (BBI)
FINMA	<i>Finanzmarktaufsicht</i> (surveillance des marchés financiers)
FJS	Fiches juridiques suisses (SJK)
fr.	franc(s)
FSA	Fédération suisse des avocats
Gaz. Pal.	Gazette du Palais
gén.	Général(e)

GRERCA	Groupe de recherche européen sur la Responsabilité Civile et l'Assurance
GVP SG	<i>St-Gallische Gerichts- und Verwaltungspraxis</i>
HAVE	<i>Haftung und Versicherung (REAS)</i>
ibid.	<i>ibidem</i> (au même endroit)
i.e.	<i>id est</i> (c'est-à-dire)
i.f.	<i>in fine</i> (à la fin)
i.i.	<i>in initio</i> (au commencement)
Incoterms	<i>International Commercial Terms</i>
Intro.	Introduction
Introd.	Introduction
IPC	Indice suisse des prix à la consommation
JAAC	Jurisprudence des autorités administratives de la Confédération
JAR	<i>Jahrbuch des schweizerischen Arbeitsrechts</i>
JCP	Juris-Classeur périodique
JOCE	Journal officiel des Communautés européennes
JOUE	Journal officiel de l'Union européenne
JT	Journal des Tribunaux
Juris-Class.	Juris-Classeur
KGer	<i>Kantonsgericht</i>
KassGer	<i>Kassationsgericht</i>
LA	LF du 21 décembre 1948 sur l'aviation (RS 748.0)
LAA	LF du 20 mars 1981 sur l'assurance-accidents (RS 832.20)
LAAM	LF du 3 février 1995 sur l'armée et l'administration militaire (RS 510.10)
LAI	LF du 19 juin 1959 sur l'assurance-invalidité (RS 831.20)
LAM	LF du 19 juin 1992 sur l'assurance militaire (RS 833.1)
LAMaL	LF du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (RS 832.10)
LAVI	LF du 4 octobre 1991 sur l'aide aux victimes d'infractions (RS 312.5)
LAVS	LF du 20 décembre 1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants (RS 831.10)
LB	LF du 8 novembre 1934 sur les banques et les caisses d'épargne (RS 952.0)
LBFA	LF du 4 octobre 1985 sur le bail à ferme agricole (RS 221.213.2)
LBI	LF du 25 juin 1954 sur les brevets d'invention (RS 232.14)
LBVM	LF du 25 mars 1995 sur les bourses et le commerce de valeurs mobilières (RS 954.1)
LC	Loi cantonale
LCA	LF du 2 avril 1908 sur le contrat d'assurance (RS 221.229.1)

LCart	LF du 6 octobre 1995 sur les cartels et autres restrictions à la concurrence (RS 251)
LCBD	LF du 23 juin 1995 sur les contrats-cadres de baux à loyer et leur déclaration de force obligatoire générale (RS 221.213.15)
LCC	LF du 23 mars 2001 sur le crédit à la consommation (RS 221.214.1)
LCD	LF du 19 décembre 1986 contre la concurrence déloyale (RS 241)
LCdF	LF du 20 décembre 1957 sur les chemins de fer (RS 742.101)
LChP	LF du 20 juin 1986 sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (RS 922.0)
LCR	LF du 19 décembre 1958 sur la circulation routière (RS 741.01)
LDA	LF du 9 octobre 1992 sur le droit d'auteur et les droits voisins (RS 231.01)
LDAI	LF du 9 octobre 1992 sur les denrées alimentaires (RS 817.0)
LDes	LF du 5 octobre 2001 sur la protection des designs (RS 232.12)
LDfR	LF du 4 octobre 1991 sur le droit foncier rural (RS 211.412.11)
LDIP	LF du 18 décembre 1987 sur le droit international privé (RS 291)
LEaux	LF du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux (RS 814.20)
LEg	LF du 24 mars 1995 sur l'égalité entre femmes et hommes (RS 151.1)
LEnTR	LF du 20 mars 2009 sur les entreprises de transport par route (RS 744.10)
let.	lettre(s)
LETC	LF du 6 octobre 1995 sur les entraves techniques au commerce (RS 946.51)
LEx	LF du 20 juin 1930 sur l'expropriation (RS 711)
LExpI	LF du 25 mars 1977 sur les substances explosibles (RS 941.41)
LF	Loi fédérale
LFAIE	LF du 16 décembre 1983 sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (RS 211.412.41)
LFors	LF du 24 mars 2000 sur les fors en matière civile, abrogée
LFus	LF du 3 octobre 2003 sur la fusion, la scission, la transformation et le transfert de patrimoine (RS 221.301)
LGG	LF du 21 mars 2003 sur le génie génétique (RS 814.91)
LGVE	<i>Luzerner Gerichts- und Verwaltungsentscheide</i>
LIC	LF du 5 octobre 1990 sur l'information des consommatrices et des consommateurs (RS 944.0)
LICa	LF du 23 juin 2006 sur les installations à câbles transportant des personnes (RS 743.01)
LIE	LF du 24 juin 1902 sur les installations électriques (RS 734.0)
LITC	LF du 4 octobre 1963 sur les installations de transport par conduites de combustibles ou carburants liquides ou gazeux (RS 746.1)

LLCA	LF du 23 juin 2000 sur la libre circulation des avocats (RS 935.61)
LMétr	LF du 9 juin 1977 sur la métrologie (RS 941.20)
LMI	LF du 6 octobre 1995 sur le marché intérieur (RS 943.02)
LMP	LF du 16 décembre 1994 sur les marchés publics (RS 172.056.1)
LNI	LF du 3 octobre 1975 sur la navigation intérieure (RS 744.201)
LNM	LF du 23 septembre 1953 sur la navigation maritime sous pavillon suisse (RS 747.30)
LOA	LF du 1 ^{er} octobre 2010 sur les ouvrages d'accumulation (FF 2010 6019)
LP	LF du 11 avril 1889 sur la poursuite pour dettes et la faillite (RS 281.1)
LPart	LF du 18 juin 2004 sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe (RS 211.231)
LPCC	LF du 23 juin 2006 sur les placements collectifs de capitaux (RS 951.31)
LPD	LF du 19 juin 1982 sur la protection des données (RS 235.1)
LPE	LF du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement (RS 814.01)
LPGA	LF du 6 octobre 2000 sur la partie générale du droit des assurances sociales (RS 830.1)
LPM	LF du 28 août 1992 sur la protection des marques et des indications de provenance (RS 232.11)
LPMéd	LF du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (RS 811.11)
LPN	LF du 1 ^{er} juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage (RS 451)
LPO	LF du 17 décembre 2010 sur la poste (RS 783.0)
LPP	LF du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité (RS 831.40)
LPTh	LF du 15 décembre 2000 sur les médicaments et les dispositifs médicaux (RS 812.21)
LRaP	LF du 22 mars 1991 sur la radioprotection (RS 814.50)
LRCF	LF du 14 mars 1958 sur la responsabilité de la Confédération, des membres de ses autorités et de ses fonctionnaires (RS 170.32)
LRCN	LF du 13 juin 2008 sur la responsabilité civile en matière nucléaire (RS 732.44)
LRspC	LF du 28 mars 1905 sur la responsabilité civile des entreprises de chemin de fer et de bateaux à vapeur et de la Poste suisse, abrogée
LRFP	LF du 18 juin 1993 sur la responsabilité du fait des produits (RS 221.112.944)

XXX